

Compte rendu de la séance du 13 mars 2015

Ordre du jour:

- Avis sur l'enquête publique concernant l'autorisation d'exploitation de la Carrière FLAMARY sur la Commune de CARENNAC.

A la demande de Monsieur le Maire de rajouter les délibérations suivantes:

- adhésion au groupement de commandes pour les cartes communales
- désignation de membres de la commission d'ouverture des plis,
- motion sur la fermeture des guichets des finances publiques

il est procédé au vote.

Adopté à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire de séance : Jean-Claude GOUDOUBERT,

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 25 février 2015.

Délibérations du conseil:

Avis sur projet renouvellement et extension carrière SA Flamary (D 2015 017)

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'enquête publique concernant l'exploitation de la carrière FLAMARY sur la Commune de Carennac, donne un avis favorable pour la continuité de son exploitation.

La SA Flamary a déposé une demande d'autorisation en vue de renouveler l'autorisation et étendre l'exploitation de la carrière et ses installations annexes situées sur le territoire de la commune de Carennac, au lieu dit "Gabacherie Sud".

Un enquête publique a été ouverte du 26 janvier au 27 février 2015 et a été portée à la connaissance des habitants de Floirac par voie d'affichage du 10 janvier au 27 février 2015.

Il appartient au conseil municipal de formuler un avis sur le projet.

Le territoire de la commune n'est pas impacté par l'activité de la carrière pour ce qui concerne l'environnement.

Toutefois, l'attention est appelée sur la sensibilité du sous-sol karstique aux risques d'infiltration d'eaux de surface de la carrière ou de produits polluants.

Cela implique un strict respect des mesures de protection préconisées.

Par ailleurs, étant observé les dépôts de poussières sur les accès de la carrière et les feuillages environnants, l'arrosage des pistes et les aspersion sont indispensables. Une amélioration de leur efficacité serait appréciée.

Ceci étant, il est à considérer que la carrière est bien intégrée dans le secteur, qu'elle ne produit pas de nuisance sensible, participe positivement au soutien de l'activité économique locale.

Enfin, elle constitue une source d'approvisionnement de proximité, bien utile à la commune.

Compte tenu de ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité:

EMET un avis favorable sur la demande de renouvellement et d'extension présentée.

Adopté à l'unanimité.

Motion Ouverture des guichets des finances publiques (D 2015 019)

Monsieur le Maire présente au Conseil la motion suivante relative aux ouvertures au public des centres des finances publiques du Lot:

Depuis le 2 mars 2015, les guichets d'accueil des centres des finances publiques du Lot subissent une réduction drastique de leurs heures d'ouverture au public.

Désormais, 16 sites sur 19 ne sont plus ouverts que 16 heures par semaine, soit une diminution d'un tiers des heures d'ouverture de nos services au public. Cela touche principalement les perceptions rurales.

Ailleurs, les sites plus importants ne sont pas épargnés : fermeture des guichets chaque mardi à Figeac, chaque mercredi à Cahors et tous les après-midi à Gourdon.

Rien n'obligeait la direction locale à procéder de la sorte. Aucune directive de Bercy ne s'imposait à elle !

C'est un mauvais coup supplémentaire porté au service public dans le Lot, un nouvel abandon des territoires ruraux, une décision prise dans l'opacité la plus totale, sans la moindre concertation avec les élus locaux.

Nous craignons que cette mesure soit le prélude à de nouvelles fermetures de trésoreries, dans la continuité de celle de Catus qui a cessé ses activités le 1^{er} janvier 2015.

C'est pourquoi, le conseil municipal de FLOIRAC, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- 1) Dénonce vigoureusement la diminution des heures d'ouverture des guichets dans les centres des finances publiques du Lot
- 2) Considère que le service public est un élément incontournable de la vie de nos territoires, que son caractère de proximité doit être préservé à tout prix, que la réception des contribuables doit constituer une mission première des services des Finances Publiques et que la décision de l'administration est totalement incompatible avec ces principes.
- 3) Demande à la Direction Départementale des Finances Publiques du Lot de revenir sur sa décision.

Adopté à l'unanimité.

Adhésion groupement de commandes (D 2015 018)

Dans le cadre de la révision de sa carte communale, la commune a la possibilité de s'associer au groupement de commandes mis en place par le SMPVD.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil :

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes cartes communales du SMPVD

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Désignation membres de la commission d'ouverture des plis (D 2015 020)

Une commission d'ouverture des plis et du choix de l'offre a été instaurée par le SMPVD pour suivre les travaux du groupement de commandes. La convention de groupement de commandes dispose qu'un membre suppléant et un membre titulaire doivent être élus par chacun des membres du groupement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil:

DESIGNE Raphaël DAUBET Membre titulaire de la Commission d'ouverture des plis et du choix des offres et Alexandre BARROUIHET Membre suppléant de cette commission.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.